

Commune de Prunay
SEANCE DU 09/04/2021

L'an 2021 et le 9 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric LEPAN, Maire

Présents : M. LEPAN Frédéric, Maire, M. JUNIER Éric, Mme FRANSQUIN Laurence, Mme DARTHOIS Sylviane, Mme SAUTRET Christiane, M. BASTIEN Jean-Claude, M. BINETRUY Thierry, M. MARTINELLO Jean-François, Mme DROUIN Flavie, M. MOREAUX Mathieu, Mme MOREAUX Sabine, Mme BERNIER Jocelyne, M. MOUCHEL Florian, M. HANRIOT Francis

Absents :

Excusés : Mme SARTOR Laurence

Secrétaire : M. JUNIER Éric

DELIBERATION n° : 2021_09

Nature de la délibération : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJET: Avis implantation méthaniseur

Suite à la présentation faite au conseil municipal lors de la séance du 08/03/2021 par l'entreprise Lingenheld après débats et discussions, le conseil municipal donne à l'unanimité à avis favorable à l'implantation d'un méthaniseur sur la ZA de la commune.

DELIBERATION n° : 2021_10

Nature de la délibération : MARCHES PUBLICS

OBJET: Marché de travaux pour rénovation de la mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'une première consultation via la plateforme "Marchés Sécurisés" a été lancée en vue de l'attribution des travaux de l'opération citée en objet. Certains lots étant revenus infructueux (non réponse), il a été lancé une seconde consultation restreinte. Après analyse des offres par Mme Anne André-Beufort, architecte DPLG, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots comme indiqué ci-après:

Lot 1 et 2 : Entreprise "TC construction" pour un montant de 68 384.00 € TTC

Lot 3 et 4 : Entreprise "Janin" pour un montant de 41 830.40 € TTC

Lot 5 : Entreprise "Lantenois" pour un montant de 11 733.06 € TTC

Lot 6 et 7 : Entreprise "Thirion" pour un montant de 7 622.43 € TTC

Lot 8 et 9 : Entreprise "Vieillard" pour un montant de 6 969.00 € TTC (lot 8) 15 204.00 € TTC (lot 9)

Lot 10 et 11 : Entreprise "SRK" pour un montant de 9 500.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises précédentes, **DÉCIDE** de solliciter une aide financière au taux maximum auprès du Conseil Départemental pour ce projet de rénovation et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

DELIBERATION n° : 2021_11

Nature de la délibération : VOIRIE

OBJET: Proposition rénovation voirie

M le Maire indique à l'assemblée que la commune doit établir une liste de voiries à rénovation, par ordre de priorité et soumettre cette dernière à la Communauté Urbaine du Grand Reims, compétente en la matière.

Après débats et discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les choix proposés et autorise le Maire à les soumettre à la CUGR.

PROPOSITION DE CLASSEMENT TRAVAUX VOIRIES:

- 1- Rue du Gué Madeleine (de la rue du Président Roosevelt à la rue de Baconnes).
- 2- Rue du Gué Sarrazin et rue St Gratien.
- 3- Impasse Robert.
- 4- Allée Saint Basles.
- 5- Rue Godon Vasnier (projet rénovation place de la Mairie + SIEM).
- 6- Création de trottoirs rue Port Marly, rue d'Avignon et rue de Groslay.
- 7- Rue Henry Vasnier (jusqu'à l'entrée du cimetière).
- 8- Rue des Places.
- 9- Rue du 11 Novembre.

DELIBERATION n° : 2021_12

Nature de la délibération : AIDE SOCIALE

OBJET: Bon d'achats aux aînés

Suite à la dissolution du CCAS, le conseil municipal reprend les compétences du CCAS et notamment l'organisation de la journée offerte chaque année aux aînés. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, cet évènement n'a pas pu être organisé en 2020 et 2021.

Aussi sur proposition de la commission "actions sociales", le conseil municipal propose et valide à l'unanimité, la distribution de bons d'achats à destination des aînés de la commune, à savoir:

40.00€ / personne née avant 1959

20.00€ / personne née en 1959

à utiliser chez les commerçants de la commune.

DELIBERATION n° : 2021_13

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: Approbation du compte de gestion du CCAS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

APRÈS s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

APRÈS s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans les écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° : 2021_14

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: Approbation du compte administratif du CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2021-06 du 08/03/2021 dissolvant le CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants ainsi que les articles L2311-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-14, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a élu Monsieur Éric JUNIER, 3^{ème} adjoint comme président de séance pour le vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Monsieur Frédéric LEPAN, Maire, s'est retiré pour le vote,

DÉLIBÉRANT sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APROUVE le compte administratif de la commune pour l'année 2020, qui se présente comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2020	0	5 851.07 €	
	Solde antérieur reporté (R002)		5 336.20 €	
	Excédent ou déficit global			
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2020	0	0	
	Solde antérieur reporté (R002)		0	
	Excédent ou déficit global			
	Restes à réaliser au 31.12.2020	0		
				SOLDE
RESULTATS CUMULÉS	Fonctionnement	0	11 187.27	11 181.27 €
	Investissement			0 €
	TOTAL			11 181.27 €

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relative au report nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés, à titre budgétaire, aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° : 2021 15

Nature de la délibération : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

OBJET: Renouvellement du bureau de l'association foncière de Prunay

Vu la délibération 2021-41 concernant le renouvellement du bureau de l'association foncière de Prunay, Considérant l'erreur de proposition par le bureau de l'association foncière, pour la désignation des membres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande le retrait de la délibération 2020-41.

Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :

M David PINTAUX, M Yannick LECOURT, M Flavien LECOURT et M Romain APPERT

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :

M Gérard CHARDONNET, M Reynald QUANTINET, M Patrick MOREAUX et M Patrick COILLIOT

DELIBERATION n° : 2021_16

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: Approbation du compte de gestion du budget communal**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

APRÈS s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

APRÈS s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans les écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° : 2021_17

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: Approbation du compte administratif du budget communal**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants ainsi que les articles L2311-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-14, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a élu Monsieur Éric JUNIER, 3^{ème} adjoint comme président de séance pour le vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Monsieur Frédéric LEPAN, Maire, s'est retiré pour le vote,

DÉLIBÉRANT sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APROUVE le compte administratif de la commune pour l'année 2020, qui se présente comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2020	514 704.53€	502 917.50 €	
	Solde antérieur reporté (R002)			
	Excédent ou déficit global			
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2020	459 259.70€	493 438.35€	
	Solde antérieur reporté (R002)		208 749.82€	
	Excédent ou déficit global			
	Restes à réaliser au 31.12.2020	184 000.00€	279 297.00€	
				SOLDE
RESULTATS CUMULÉS	Fonctionnement	514 704.53€	502 917.50 €	-11 787.03 €
	Investissement	643 259.70€	981 485.17€	338 225.47 €
TOTAL				326 438.44 €

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relative au report nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés, à titre budgétaire, aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION n° : 2021 18

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2020,

CONSIDÉRANT le vote du compte administratif de l'exercice 2020 qui fait apparaître un déficit cumulé de 11 787.03 €, et qui se décompose comme suit:

Section de fonctionnement:

• Dépenses:	514 704.53 €
• Recettes:	502 917.50 €
• déficit de fonctionnement:	= 11 787.03 €
• Résultat de fonct. reporté :	0.00 €
– Résultat à affecter:	= -11 787.03 €

Section d'investissement:

– Dépenses:	459 259.70 €
– Recettes:	493 481.43 €
– Excédent d'investissement:	= 34 178.65 €
– Résultat d'invest. reporté:	208 749.82 €
– Excédent global d'investissement:	= 242 928.47€

<u>Restes à réaliser 2020:</u>	dépenses 184 000.00€
	recettes 279 297.00€

CONSIDÉRANT les restes à réaliser au 31 décembre 2020, **après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide: d'AFFECTER** la somme de 242 928.47 au compte R002 du budget primitif 2021 et la somme de - 11 787.03€ au compte D002 du budget primitif 2021.

DELIBERATION n° : 2021_19

Nature de la délibération : FISCALITE

OBJET: Fiscalité directe locale: vote des taux 2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2331-1 et L.2331-11,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 B sexies,

VU le projet du budget primitif 2021,

CONSIDÉRANT la nécessité de voter les taux des contributions directes locales : taxes foncières sur les propriétés bâties et taxes foncières sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux,

CONSIDÉRANT l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui reconduit les taux de taxe d'habitation d'office,

CONSIDÉRANT la nécessité d'équilibrer le budget de fonctionnement,

Il est proposé de voter les taux des contributions directes locales comme suit:

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:

DECIDE de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2021:

Taxe sur les Propriétés Bâties : 22.60 %

Taxe sur les Propriétés Non Bâties : 11,48 %

DELIBERATION n° : 2021_20

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: Vote du Budget primitif 2021**Le Conseil Municipal,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,**VU** le compte de gestion et le compte administratif votés précédemment,**CONSIDÉRANT** que les communes ont jusqu'au 15 avril 2021 inclus pour le vote du budget,**AYANT** entendu le rapport de Monsieur le Maire,**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- **APPROUVE** dans son intégralité le budget primitif pour l'exercice 2021, qui se décompose comme suit:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 514 108.00 €

Recettes: 514 108.00 €

Section d'investissement:

Dépenses: 738 471.00 €

Recettes: 738 471.00 €

DELIBERATION n° : 2021_21

Nature de la délibération : SUBVENTIONS

OBJET: Rénovation mairie: demande de subvention auprès du département

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de la mairie (délibération 2021-10 adoptant le marché de rénovation de la mairie).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une aide financière au taux maximum auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 170 833.00 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une aide financière au taux maximum auprès du Conseil Départemental pour le projet de rénovation de la mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Commune de Prunay
SEANCE DU 09/04/2021

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 09/04/2021

Numéro d'ordre : 1

Numéro de la délibération : 2021_09

Objet de la délibération : Avis implantation méthaniseur

Nature de la délibération : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Numéro d'ordre : 2

Numéro de la délibération : 2021_10

Objet de la délibération : Marché de travaux pour rénovation de la mairie

Nature de la délibération : MARCHES PUBLICS

Numéro d'ordre : 3

Numéro de la délibération : 2021_11

Objet de la délibération : Proposition rénovation voirie

Nature de la délibération : VOIRIE

Numéro d'ordre : 4

Numéro de la délibération : 2021_12

Objet de la délibération : Bon d'achats aux aînés

Nature de la délibération : AIDE SOCIALE

Numéro d'ordre : 5

Numéro de la délibération : 2021_13

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion du CCAS

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 6

Numéro de la délibération : 2021_14

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif du CCAS

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 7

Numéro de la délibération : 2021_15

Objet de la délibération : Renouvellement du bureau de l'association foncière de Prunay

Nature de la délibération : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

Numéro d'ordre : 8

Numéro de la délibération : 2021_16

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion du budget communal

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 9

Numéro de la délibération : 2021_17

Objet de la délibération : Approbation du compte administratif du budget communal

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 10

Numéro de la délibération : 2021_18

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2020

Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 11

Numéro de la délibération : 2021_19

Objet de la délibération : Fiscalité directe locale: vote des taux 2021

Nature de la délibération : FISCALITE

Numéro d'ordre : 12

Numéro de la délibération : 2021_20

Objet de la délibération : Vote du Budget primitif 2021

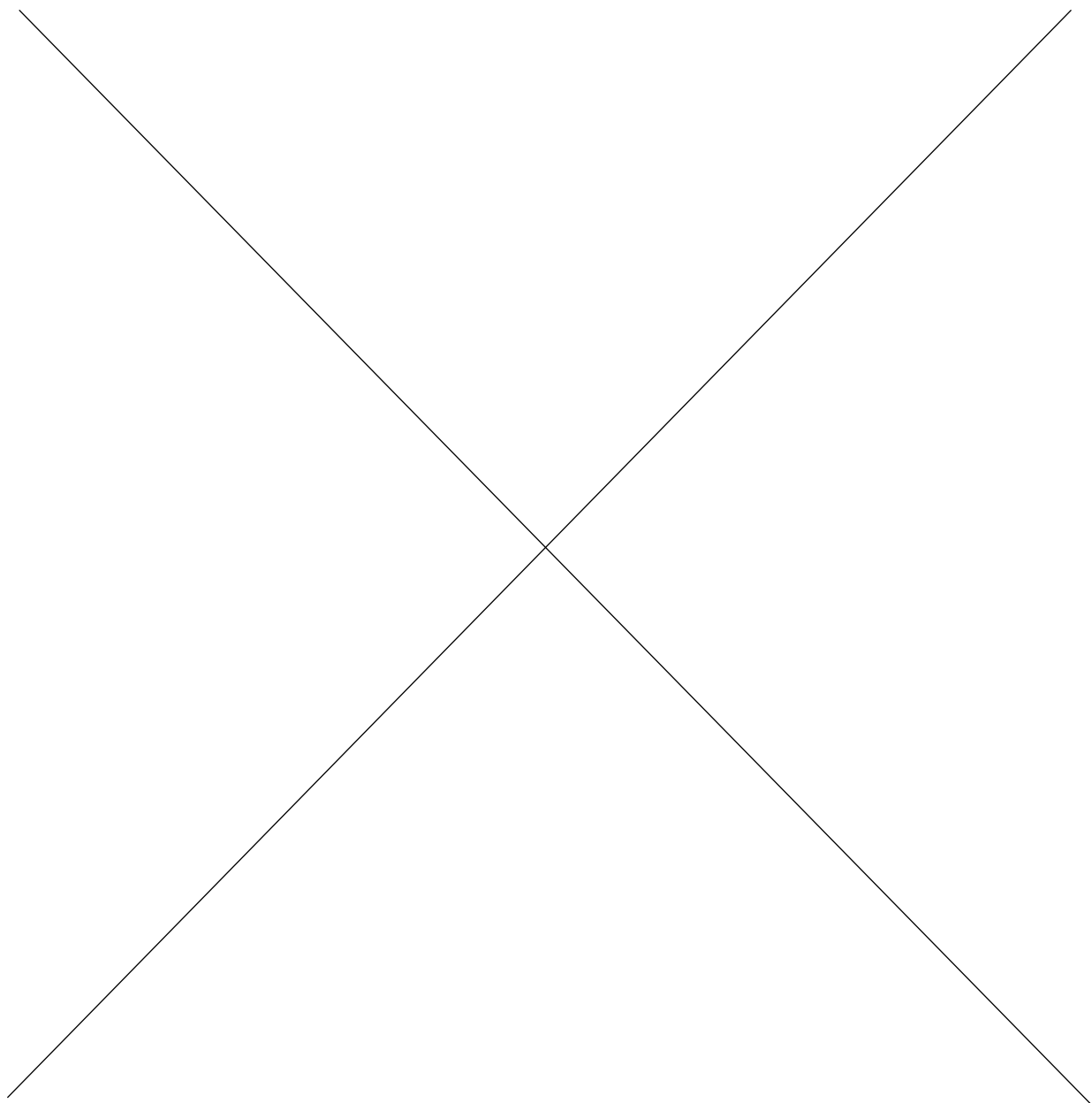
Nature de la délibération : DECISIONS BUDGETAIRES

Numéro d'ordre : 13

Numéro de la délibération : 2021_21

Objet de la délibération : Rénovation mairie: demande de subvention auprès du département

Nature de la délibération : SUBVENTIONS



Commune de Prunay SEANCE DU 09/04/2021

LISTE D'EMARGEMENT DE LA SEANCE DU 09/04/2021

M. LEPAN Frédéric, Maire,	Présent
---------------------------	---------

M. BASTIEN Jean-Claude, Conseiller municipal,	Présent
---	---------

M. BINETRUY Thierry, Conseiller municipal,	Présent
--	---------

M. HANRIOT Francis, Conseiller municipal,	Présent
---	---------

M. MOREAUX Mathieu, Conseiller municipal,	Présent
---	---------

M. MOUCHEL Florian, Conseiller municipal,	Présent
---	---------

Mme BERNIER Jocelyne, Conseillère municipale,	Présent
---	---------

Mme DARTHOIS Sylviane, Conseillère municipale,	Présent
--	---------

Mme DROUIN Flavie, Conseillère municipale,	Présent
--	---------

Mme MOREAUX Sabine, Conseillère municipale,	Présent
---	---------

Mme SAUTRET Christiane, Conseillère municipale,	Présent
---	---------

Mme SARTOR Laurence, 1ère Adjointe au Maire,	Excusé
--	--------

M. JUNIER Éric, 2ème Adjoint au Maire,	Présent
--	---------

Mme FRANSQUIN Laurence, 3ème Adjointe au Maire,	Présent
---	---------

M. MARTINELLO Jean-François, 4ème Adjoint au Maire,	Présent
---	---------
